

Sous la direction de
Dominique Bodin, Sophie Javerlhac et Jean-Nicolas Renaud

Se doper ou pas

**Les jeunes sportifs
face à la tentation du dopage**

Presses universitaires de Grenoble

La collection « Sports, cultures, sociétés » est dirigée par Michaël Attali.

Phénomène social majeur du xx^e siècle, le sport constitue un domaine d'étude particulièrement riche pour les sciences sociales.

Le sport étant le plus souvent appréhendé sous forme singulière, la collection Sports, Cultures, Sociétés envisage de faire émerger la pluralité qui le caractérise dans l'espace et dans le temps. Elle accueille l'ensemble des travaux relevant de l'histoire, de l'anthropologie, de l'ethnologie, de la sociologie, de l'économie ou du droit éclairant l'objet sportif. Entendu au sens large, c'est-à-dire incluant les pratiques physiques relevant de la sphère institutionnelle, éducative ou des loisirs, le sport est aussi un outil de compréhension des espaces sociaux dans lesquelles il s'inscrit.

Les ouvrages de la collection Sports, Cultures, Sociétés visent ainsi tout autant une meilleure connaissance du phénomène sportif qu'une appréhension affinée des problématiques sociales, politiques, éducatives ou culturelles au plan national et international.

Ils sont à destination des étudiants en STAPS, en sciences sociales et en science politiques des niveaux L, M, D. Ils s'adressent également aux acteurs du monde sportif, notamment aux enseignants d'EPS, entraîneurs, dirigeants et journalistes.

Comité scientifique

Jean-Loup Chappellet – professeur des universités, université de Lausanne

Jacques Defrance – professeur des universités, université de Paris X

Catherine Louveau – professeur des universités, université de Paris XI

Fabien Ohl – professeur des universités, université de Lausanne

Thierry Terret – professeur des universités, université de Lyon 1

DANS LA MÊME COLLECTION

Sabatier F., *Histoire des organisations sportives communistes de France au xx^e siècle*, 2013

Loudcher J.-F., Renaud J.-N (Dir.), *éducation, sports de combat et arts martiaux*, 2011

Andreff W., *Économie internationale du sport*, 2010

Honta M., *Gouverner le sport. Action publique et territoires*, 2010

Sonntag A., *Les Identités du football européen*, 2008

Jobert T., *Champions noirs, racisme blanc. La métropole et les sportifs noirs en contexte colonial (1901-1944)*, 2006

Chifflet P., *Idéologie sportive et service public en France. Mythe d'un système unifié*, 2005

Fleurriel S., *Le Sport de haut niveau en France. Sociologie d'une catégorie de pensée*, 2004

Pociello C. (dir.), *Entre le social et le vital. L'éducation physique et sportive sous tensions (xviii^e-xx^e siècle)*, 2004

Raspaud M., *L'Aventure himalayenne. Les enjeux des expéditions sur les plus hautes montagnes du monde. 1880-2000*, 2003

Introduction

> Dominique Bodin

> Sophie Javerlhiac

Ce livre est issu d'un travail de recherches réalisé durant trois années, en France, sous le titre *Se doper ou pas*¹. Ce dernier visait à identifier le rapport que les jeunes peuvent entretenir avec le dopage dans leur accession à la performance et leur recherche de résultats sportifs. Il portait plus précisément sur une analyse contemporaine des problèmes de dopage de 1975 à nos jours à travers l'exemple de trois sports : l'athlétisme, le basket-ball et le cyclisme.

Trois niveaux d'études

Trois niveaux d'études ont été utilisés et articulés entre eux. Un niveau historique, tout d'abord, consistait à analyser comment se transforment les sports à travers l'augmentation des performances, la notion de record, leur médiatisation, l'introduction progressive de l'argent, l'importance du héros sportif, et bien d'autres aspects encore. Cette entrée devait permettre de comprendre et d'interpréter l'évolution du dopage, du nombre de cas et, plus particulièrement, son impact auprès des jeunes sportifs. Nous ne croyions pas naïvement que le présent répète ou explique le passé, mais peut-être le passé peut-il nous aider à poser autrement, avec une meilleure compréhension des dynamiques à l'œuvre, les questions du présent² ?

Un niveau juridique ensuite essayait de comprendre comment, en fonction des directives européennes (Union européenne et Conseil de l'Europe), la législation nationale et les règlements fédéraux ont intégré la transformation des sports et l'évolution du dopage pour le combattre. Il s'agissait bien de faire apparaître les points d'achoppement mais également l'adaptation de la législation et la prise en compte de politiques préventives en complément des mesures coercitives. L'objectif était également de voir s'il est possible d'élaborer une réglementation commune en attachant une attention particulière à la prévention du dopage parmi les jeunes sportifs.

Un niveau psychosocial, enfin, examinait tout à la fois l'impact de la transformation des sports (influence du niveau historique), l'influence des politiques

1. Ce rapport fait la synthèse des trois années de recherches relatives au projet subventionné de janvier 2011 à décembre 2013 par l'Agence mondiale antidopage sous le titre « Se doper ou pas ».
<http://www.wada-ama.org/fr/Education-Sensibilisation/Recherches/Projets-de-recherche-subventionnes/> (Page consultée le 01/06/2014).
2. Bodin & Debarbieux, 2001, 13-34.

antidopage (existantes ou pas à certains moments) et de prévention sur les comportements déviants juvéniles (influence du niveau légal) mais également le rôle de l'entourage (entraîneurs, dirigeants, parents et groupes de pairs) sur le recours à la consommation de produits dopants pour les plus jeunes.

Il ne s'agissait pas seulement de produire de la connaissance dans chacun de ces niveaux mais également d'observer comment ces différents niveaux interagissent et permettent de comprendre le recours aux comportements dopants ou non des jeunes sportifs. D'ailleurs ce livre n'est pas structuré en fonction de ces trois niveaux d'analyse, même si la partie juridique reste relativement indépendante. Celle-ci pose, en effet, le cadre de discussion. Elle est néanmoins reprise et intégrée dans les autres parties pour discuter de l'impact ou, à l'inverse, de l'incapacité des normes juridiques et réglementaires à prévenir, au sens large du terme, le recours au dopage chez les jeunes.

Comparer trois sports

Comparer l'athlétisme, le basket-ball et le cyclisme à travers la question du dopage n'est pas un choix d'opportunité. Les sports ont été choisis en fonction des critères de faisabilité comparative, de comparaison de sports individuels et collectifs, de médiatisation et de distinction de volume d'argent brassé dans chacun d'eux. Le football a été écarté de ce choix en raison de l'improbable faisabilité et réussite d'une étude dans un milieu qui semble étouffer pour l'instant toute affaire de dopage. Le premier, l'athlétisme, sport individuel, est marqué par ses valeurs éducatives traditionnelles qui sont utilisées et réinvesties au sein des écoles comme un élément d'apprentissage à la citoyenneté et à la santé. Le second, le basket-ball, constitue un sport collectif peu concerné, au plan médiatique, par les questions de dopage. Le troisième, le cyclisme, qui se pratique tout à la fois individuellement et par équipes, est l'un des sports les plus en prise avec les problèmes de dopage. Tous trois sont fortement médiatisés. Les sportifs de haut niveau sont tous professionnels (ou du moins pour la grande majorité d'entre eux en ce qui concerne l'athlétisme). Les revenus des sportifs se distinguent très fortement tant en termes de salaires annuels et de revenus complémentaires (sponsors, vente de l'image, etc.) qu'en raison du nombre de sportifs rémunérés par sport.

Une étude inscrite dans le temps présent

Ce travail s'inscrit dans le temps présent. L'année 1975 a été choisie comme rupture sociohistorique qui permet de donner de la cohérence aux politiques sportives. En France, à partir du Tour de France 1975, on assiste à un accroissement des infractions (42,9% des coureurs inscrits au Tour de France avaient déjà eu affaire au dopage³). On assiste tout à la fois à une massification de la pratique sportive et du spectacle sportif qui deviennent des éléments culturels à

3. <http://www.cyclisme-dopage.com/chiffres/tdf1975.htm> (Page consultée le 26/06/2014).

part entière. La France se dote d'une loi relative au développement de l'éducation physique et du sport (loi Mazeaud du 29 octobre 1975) dont la promulgation matérialise une étape supplémentaire dans la structuration des politiques publiques du sport et dans l'accessibilité au plus grand nombre.

Au niveau européen, on assiste à une explosion de l'offre de pratique sportive et des retransmissions télévisées qui introduisent de nouvelles cultures sportives. On peut citer par exemple l'introduction du basket-ball américain en Europe, la retransmission des grandes épreuves sportives, la transformation des Jeux olympiques à partir de 1976 (marchandisation et retransmission) mais également de nouveaux repères identificatoires aux jeunes.

Cette année charnière est marquée également par la prise en compte des phénomènes de dopage au niveau européen et mondial à travers la mise en œuvre de recommandations et de chartes. Il s'agit plus particulièrement de la recommandation n° R (79) 8, édictée par le Conseil de l'Europe, concernant le dopage dans le sport (qui faisait suite à la résolution de 1967 concernant le doping des athlètes) et de la Charte internationale de l'éducation physique et du sport établie en 1978 et pointant le fait que le dopage met en danger les principes éthiques et les valeurs éducatives consacrés par la charte olympique.

L'analyse historique

Le recours à l'histoire avait pour objectif de situer la dynamique du dopage au cœur de problématiques sociétales majeures. Depuis plus d'un siècle, le sport moderne s'est globalement constitué en phénomène de société, s'élevant dans certains cas (Jeux olympiques, coupes de monde) aux rangs et titres de « spectacle-monde »⁴. Se libérant du caractère socialement élitiste qui a accompagné les débuts de la pratique et s'ouvrant largement aux attentes de la jeunesse, le sport s'est progressivement inscrit dans le développement des cultures de masse⁵, porté au xx^e siècle par l'essor de la presse écrite puis de la radio, du cinéma et de la télévision, traversé depuis les années 1980 par de nouveaux enjeux économiques organisés autour de la production et de la diffusion du spectacle et surtout de l'image⁶. Le travail historique permet de comprendre dans quelle mesure l'interaction entre ces différents processus de démocratisation, de médiatisation, de spectacularisation, de rentabilisation, de capitalisation et de mise en image du sport, des sportifs, de l'héroïsme et de la réussite sportive a joué dans un sens qui a pu favoriser et/ou freiner l'avènement du dopage et des conduites dopantes dans le sport chez les jeunes : la stimulation des passions, l'accompagnement des désirs mimétiques de réussite et de mobilité sociale ascendante, l'identification de la jeunesse aux nouvelles stars du sport, aux formes idéalisées de vie privée/ vie publique, de mise en scène de soi, etc.

4. Clastres, 2008.

5. Tétart, 2007.

6. Bodin, Robène & Héas, 2005.

S'il est courant d'associer dopage et compétition ou dopage et classement dans le sport et ce depuis les pratiques corporelles qui avaient lieu durant l'Antiquité⁷, le postulat de départ est que le dopage est « aussi une remise en question de l'éthique sportive [...] dérive née de l'inceste des sponsors et du spectacle »⁸. La mise en scène de ce spectacle et sa médiatisation ont transformé les sports et les grands rendez-vous sportifs au point d'en faire des « shows modernes »⁹ dans lesquels se mélangent exploits, argent et diffusion planétaire¹⁰. Cette médiatisation s'ancre sur la passion que suscitent l'incertitude des résultats et la fabrication de héros sportifs¹¹ auxquels les jeunes peuvent s'identifier. Les modèles véhiculés par les médias ne sont plus seulement ceux de performeurs mais de performeurs accompagnés de tous les symboles de la réussite sociale : argent, médiatisation, contrats publicitaires, etc. – au point que ce ne soit plus, peut-être, le « désir d'éternité »¹² qui prime mais la visibilité et la reconnaissance sociale associées à la rentabilisation économique de la performance. C'est ce lien que nous entendons mettre à l'épreuve en comparant médiatisation et transformation économiques des sports et augmentation du dopage chez les jeunes.

L'analyse juridique

L'étude des aspects juridiques (textes et jurisprudence) en rapport avec le dopage et la protection des mineurs a constitué une étape centrale de l'étude. Il s'agissait d'élaborer une grille d'analyse permettant de comprendre la manière dont sont construits les textes juridiques et réglementaires en France mais aussi d'expliquer comment et pourquoi ceux-ci évoluent en fonction de contraintes variées et parfois contradictoires. Au travers des trois disciplines sportives retenues, il a été possible de tirer des enseignements généraux sur les fonctions de la lutte antidopage et sur le statut particulier du sportif mineur.

La norme juridique est porteuse de valeurs et l'intervention du législateur n'est jamais neutre. Lorsque le droit intervient pour réglementer la lutte contre le dopage (code du sport en France), il dispose de plusieurs techniques allant de la répression à la prévention¹³. Au moment où l'Union européenne commence à revendiquer un rôle actif en la matière, la France s'interroge sur la nécessité de revenir sur l'ordonnance de 1945 (domaine pénal) relatives aux mineurs et sur la révision des lois dites de bioéthique. Notre étude propose non seulement d'étudier les origines et les mutations du droit pénal dans le domaine sportif¹⁴

7. Citons entre autres : Laure, 1995 ; Coakley, 1998 ; Houlihan, 1999 ; Waddington, 2000 ; Mottram, 2003.

8. Vigarello, 1999, 75.

9. Vigarello, 2002.

10. Citons entre autres : Bodin, Robène & Héas, 2005 ; Tétart, 2007 ; Clastres, 2008.

11. Duret, 2003.

12. Jeu, 1987.

13. Brissonneau, Bodin, Delamarche & Péchillon, 2008.

14. Bellaaroussi, 2004.

mais aussi de faire le lien avec l'internationalisation du droit du sport¹⁵. La médicalisation de la pratique sportive¹⁶ est un fait qui a considérablement influencé l'évolution des normes juridiques et qui oblige à prendre position sur la question complexe de l'exception sportive¹⁷. Mettre en place une politique publique visant notamment à protéger le mineur suppose que la puissance publique soit capable de trouver un équilibre satisfaisant entre l'intérêt général potentiellement liberticide et le respect des droits fondamentaux de chaque individu¹⁸. En désignant la pratique du dopage comme un comportement inadmissible, le pouvoir politique fait un choix conduisant finalement à un projet de société. Celui-ci doit s'appuyer sur les recherches transdisciplinaires ayant trait à la criminologie¹⁹. Le droit ne peut à lui seul parvenir à modifier les comportements mais l'élargissement de l'arsenal juridique entraîne toujours des modifications comportementales (individuelles et collectives) qui méritent d'être étudiées avec attention.

Les réglementations applicables ont fait l'objet d'un recensement complet depuis les textes préjuridiques (antérieurs à l'élaboration des normes : études et rapports préliminaires) jusqu'aux règlements et textes d'application (circulaires et directives). Pour mener à bien une telle étude, il ne fallait pas se satisfaire de retenir uniquement les documents ayant trait explicitement et directement à la lutte contre le dopage. Il fallait, dans le même temps, les mettre en perspective avec d'autres types de textes (protection générale de la santé publique, évolution du statut du mineur, développement des normes communautaires, intégration des exigences de la convention européenne des droits de l'homme en droit interne). En mettant en perspective ces multiples textes, il est alors possible de déterminer si l'élaboration d'un droit commun de la lutte contre le dopage est envisageable.

Il convenait également de comprendre au travers des différents contentieux comment les textes parviennent à s'intégrer à l'ensemble des autres normes juridiques (analyse de l'efficacité des dispositifs juridiques). L'angle contentieux n'est pas le seul possible mais il mérite cependant une attention particulière car il permet de saisir le rapport au dopage de façon nuancée à partir des faits ayant entraîné des procès.

Il s'est agi enfin de déterminer comment la réglementation nationale a évolué (définition précise de la politique publique en matière de sport, de contrôle des pratiques déviantes, de détermination des droits de l'enfant). En définitive, l'étude a permis de s'interroger sur la question de l'encadrement juridique de l'éthique sportive (fondements, instruments, institutions et contrôle).

15. Pérez González, 2002.

16. Gras, 2007.

17. Bombois, 2006.

18. Hadeff & Joly, 2008.

19. Roxin, 2009.

L'analyse psychosociale

L'étude des aspects psychosociaux en rapport avec le dopage a été essentielle pour compléter les analyses historiques et juridiques qui ont constitué les deux premières étapes de cette recherche. Les niveaux précédents ont fourni un cadre permettant de mieux questionner les sportifs, entraîneurs, dirigeants et parents. En outre, leurs réponses et la construction de leur argumentation ont pris corps et sens dans cette double perspective historique et juridique. Comment en effet connaître l'impact des mesures de prévention contre le dopage si l'on ne croise pas l'histoire des champions dopés avec la législation, les réglementations et les justifications de ces jeunes sportifs ? Il était en effet fondamental de connaître l'avis des jeunes sportifs concernant le dopage à travers non seulement leurs visions de la réglementation et des politiques de prévention existantes mais aussi les raisons principales qui les poussent à utiliser, ou non, des substances interdites. Bien évidemment, l'âge, le genre, l'entourage des sportifs et la discipline sportive ont constitué autant d'éléments qu'il nous a fallu intégrer pour nous aider à clarifier de possibles facteurs préventifs du dopage. Finalement, la comparaison entre des sportifs différents nous a apporté maintes informations importantes et nouvelles à ce sujet, notamment au niveau de l'inefficacité de la prévention mise en œuvre.

Le dopage est un fait qui n'affecte pas seulement les sportifs professionnels²⁰ mais qui se produit aussi chez les sportifs amateurs²¹ et même chez les jeunes²². Choquet montre par exemple que la majorité des consommateurs de stéroïdes sont des jeunes qui pratiquent du sport en dehors de l'école sans forcément être à haut niveau²³. Des études comme ceux de Laure et Lecerf soulignent que des interventions éducatives peuvent prévenir le dopage chez les jeunes²⁴. Toutefois, il y a des aspects qui peuvent favoriser le dopage comme la pression de groupe et la nécessité qu'a le sportif, jeune ou non, de s'intégrer à celui-ci²⁵. Afin de mieux comprendre les situations qui favorisent ou non les jeunes à avoir recours aux substances dopantes, il est souvent nécessaire de se demander si le recours au dopage n'est pas conçu tout simplement comme une pratique normale dans une société de concurrence où il faut gagner²⁶, qui glorifie à outrance ses sportifs, leurs exploits, leurs performances²⁷ ainsi que leur résistance à l'effort en obligeant les âmes et les corps à aller à l'extrême²⁸, mais qui valorise également les conduites à risque²⁹ et où la concurrence est telle que la rentabilisation de l'acte

20. García García, Cancela, Olveira Núñez & Mariño, 2009.

21. Nandrin, Faure, Doba, Vandeweeeghe & Escande, 2008.

22. Turblin, Grosclaude, Navarro, Riviere & Garrigues, 1995.

23. Choquet, 2002.

24. Laure & Lecerf, 2002.

25. Coakley, 1998.

26. Ehrenberg, 1999.

27. Bodin, Héas, Robène & Sayeux, 2005.

28. Vigarello, 1999.

29. Beck, 1999.

sportif passe malheureusement bien souvent par l'utilisation des « drogues de la performance »³⁰. Dans la littérature, nous n'avons trouvé aucune étude qui combine à la fois la discipline sportive, le genre et l'âge. Cette étude a tenté d'aborder l'ensemble de ces questions en cherchant plus particulièrement à comprendre les rapports que les jeunes entretiennent avec le dopage et en interrogeant pour ce faire trois catégories de sportifs garçons et filles (12-15 ans, 15-18 ans et 18-30 ans). L'objectif était à travers ces trois catégories d'âge d'observer la sensibilité au dopage et aux politiques de prévention en fonction des groupes d'appartenance.

Les personnes interrogées ont été réparties de manière équiproportionnée selon quatre variables pour comparaison :

- trois disciplines sportives : basket-ball, athlétisme et cyclisme ;
- genre : garçons et filles ;
- trois acteurs : sportifs, entraîneurs et parents ;
- âge : 3 groupes de sportifs d'âge différent (12-15 ans, 15-18 ans et 18-30 ans).

126 personnes ont été interrogées : dix sportifs (cinq garçons et cinq filles) par groupe d'âge et sport ; six entraîneurs et six parents par sport. La sélection des participants a été effectuée dans des équipes fédérées qui concourent au niveau national.

L'entretien a constitué la méthode privilégiée d'investigation. La raison en est simple : il est souvent plus facile de recueillir des informations auprès de publics (potentiellement) déviants³¹. Seul problème, cette déviance racontée peut être mise en scène³². Restait alors au chercheur à faire la part du vrai et du faux, de l'exagéré et du dissimulé, en croisant les informations. Les trois niveaux d'études ont permis de croiser les sources et vérifier les dires. Les entretiens ont été retranscrits et analysés de manière déductive (sur la base des objectifs de la recherche) et inductive (sur la base de possibles thèmes qui peuvent apparaître pendant l'analyse et qui n'ont pas été prévus précédemment). Un repérage en trois niveaux des discours a été utilisé³³ :

1. Le niveau des fonctions dans lequel se déploient les différents événements qui émaillent le récit.
2. Le niveau des actions qui mettent en scène des « actants », c'est-à-dire des personnages qui sont intervenus, ont participé, ont agi pour faciliter ou à l'inverse contrecarrer leur volonté de se doper ou pas.
3. Le niveau de la narration qui met en évidence la dimension dialogique du récit dans lequel le narrateur défend son point de vue et émet des arguments et des thèses pour convaincre notamment l'intervieweur.

30. De Mondenard, 2000.

31. Becker, 1963 ; Demazière & Dubar, 1997.

32. Goffman, 1963.

33. Barthes, 1966 ; 1981.

L'interprétation s'est faite au cours de lectures successives. La plupart des informations n'apparaissant pas comme des évidences à la première lecture, les interprétations qui en sont faites n'étaient possibles qu'avec la confrontation de différents récits et informations³⁴. Les éléments discutés ci-après sont donc des catégorisations *a posteriori* des discours tenus par les différents acteurs à partir de ces trois niveaux d'analyse. Ils ont été analysés de deux manières distinctes : en tant que catégorie discursive, c'est-à-dire en tant que thèmes communément partagés, ou, à l'inverse, en tant qu'exception individuelle. Notre étude n'est de fait pas généralisable. Elle est un ensemble de points de vue indigènes aux sports, propres à des générations d'acteurs et à des contextes sportifs et politiques particuliers. Tout au plus pouvons-nous en favoriser la *transférabilité*³⁵. Dans l'interprétation, hommes et femmes, garçons et filles, sportifs, entraîneurs, dirigeants, parents sont tantôt mélangés, comme autant d'individus agrégés en des groupes homogènes, et tantôt distingués en fonction de leurs points de vue singuliers. La raison en est simple : il s'agit de rendre l'analyse dynamique et de comprendre pourquoi certains décident de se doper et d'autres non, quels que soient leurs sexes, âges ou statuts.

Des niveaux d'investigation à l'écriture : des données au rendu

Si l'étude s'est faite en trois niveaux (juridique, historique et psychosocial), quatre parties constituent ce livre : le cadre juridique et réglementaire ; le dopage entre performance et perception du corps ; la connaissance des raisons qui conduisent à se doper ; les politiques de prévention en question ; les préconisations.

Le cadre juridique et réglementaire observe l'évolution de la législation de 1975 à aujourd'hui et propose, d'une part, l'analyse de la législation et des réglementations actuelles et, d'autre part, l'étude des problèmes posés à la législation et aux réglementations pour lutter contre le dopage mais aussi des problèmes que posent les législations et réglementations à la lutte contre le dopage.

Les parties suivantes sont construites à partir de l'analyse des entretiens et des questionnaires réalisés – les premiers auprès des jeunes sportifs, entraîneurs et parents, les seconds auprès d'étudiants. *Quand le dopage peut devenir moral* fait émerger les raisons qui conduisent ou pas les sportifs à se doper, la manière « dont les digues peuvent céder ». *Les politiques de prévention en question* s'intéressent plus particulièrement à analyser l'impact qu'ont les politiques de prévention du dopage, que ce soit à travers la législation, le rôle des encadrants, l'image du héros sportif ou plus simplement la pertinence des acteurs en charge de ces questions et leurs discours.

La quatrième partie, les préconisations, s'attache à partir des quatre chapitres précédents à dégager vingt-huit pistes d'amélioration de la prévention du dopage à partir d'une définition extensive de la prévention qui intègre les sept axes principaux définis dans la partie précédente.

34. Bertaux, 1997.

35. Marshall & Rossman, 1989.